Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260305-20260202-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-02-02

Le 3 mars 2026,

Membres en exercice : 17
Présents : 16
Votants : 17
Date de la convocation
27/02/2026
Date de publication
05/03/2026

Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Madame Sophie NEDELEC qui a donné pouvoir à Madame Gisèle DETOISIEN.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil municipal a adopté par la délibération n°2023-04-06 en date du 3 juillet 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au Maire en charge des finances, présente la maquette budgétaire du budget primitif de la commune, budget principal, en rappelant que la commission « Finances » s'est réunie le 26 février 2026 pour fixer ces orientations budgétaires.

- ✓ En fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles 2026 s'équilibrent à 2 720 295.00 € conformément aux chapitres suivants (dont un suréquilibre de 300 000.00 €) :

En dépenses

Chapitre 011 (Charges à caractère général)	610 000.00 €
Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés)	994 200.00 €
Chapitre 014 (Atténuations de produits)	500.00 €
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)	221 066.00 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	34 906.00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	500 123.00 €
Chapitre 66 (Charges financières)	56 000.00 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	2 000.00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260305-20260202-DE

Chapitre 68 (Dotations aux provisions et dépréciations)	1 500.00 €

En recettes

Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté)	400 000.00 €
Chapitre 013 (Atténuations de charges)	18 500.00 €
Chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses)	304 700.00 €
Chapitre 73 (Impôts et taxes)	915 663.00 €
Chapitre 731 (Impositions directes)	805 000.00 €
Chapitre 74 (Dotations et participations)	172 300.00 €
Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)	74 082.00 €
Chapitre 76 (Produits financiers)	50.00 €
Chapitre 77 (Produits exceptionnels)	30 000.00 €

- ✓ En investissement, les dépenses (y compris RAR 2025) et recettes prévisionnelles 2026 s'équilibrent à 1 444 426.00 € conformément aux chapitres suivants :

En dépenses

	RAR 2025	
Chapitre 041 (Opérations patrimoniales)		184 299.00 €
Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)		149 000.00 €
Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)	31 000.00 €	67 000.00 €
Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées)	58 000.00 €	39 749.00 €
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	91 500.00 €	152 649.00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	15 000.00 €	485 000.00 €
Chapitre 27 (Autres immobilisations financières)		166 229.00 €
Chapitre 45 (Opérations pour compte de tiers)		5 000.00 €

En recettes

Chapitre 021 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	358 543.73 €
Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement)	221 066.00 €
Chapitre 040 (Opération d'ordre de transfert entre sections)	34 906.00 €
Chapitre 041 (Opérations patrimoniales)	184 299.00 €
Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)	313 587.27 €
Chapitre 13 (Subventions d'investissement)	327 024.00 €
Chapitre 45 (Opérations pour compte de tiers)	5 000.00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260305-20260202-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'adopter le budget primitif principal 2026 ;**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.**

Pour extrait certifié conforme,

Le 3 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

